

Livret d'Accueil 2025

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE



Athlétisme handisport

CHAMPIONNAT DE FRANCE

ELITE

BELFORT • 12-13 JUILLET 2025

Stade Roger Serzian - Avenue du Général Gambiez

Plus d'informations sur athletisme-handisport.org



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



BELFORT
MORDU
DE SPORT



Comité Handisport du Territoire de Belfort

Sommaire



- Page 3 **Présentation**
- Page 3 **Les Organismes**
- Page 3 **Règlement**
- Page 3 **Programme**
- Page 3 **Réservation Hôtel**
- Page 3 **Plan du site**
- Page 3 **Accessibilité**
- Page 3 **Contacts**



Livret d'Accueil

Présentation

**Chers athlètes,
nous sommes ravis de vous convier
aux Championnats de France
Handisport d'Athlétisme à Belfort
les 12 et 13 juillet 2025**

Préparez-vous à vivre deux jours
d'intenses compétitions, de
dépassement de soi et rencontres
exceptionnelles.

Belfort sera le théâtre de vos
exploits sportifs, où vous pourrez
repousser vos limites et inspirer
le monde entier par votre talent
et votre détermination.

Rejoignez-nous pour écrire
ensemble une nouvelle page
de l'histoire de l'athlétisme
handisport en France.

Ensemble, faisons de ces
championnats un moment
inoubliable d'excellence sportive
et de partage.

À très bientôt sur la piste !

Jean-François MIGNOT
Président du MBA



Les organisateurs



Handi Sport Athlétisme

FÉDÉRATION
FRANÇAISE



Handi Sport

COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
**Territoire de
Belfort**



**MONTBÉLIARD - BELFORT
ATHLÉTISME**



Le MBA

Montbéliard-Belfort Athlétisme

Déjà organisateur de ces championnats de France d'Athlétisme Handisport Élite en 2018, **le MBA**, club inclusif, a souhaité au lendemain des Jeux Paralympiques de Paris 2024, candidater à nouveau.

Merci à **la Fédération Française Handisport** de nous avoir à nouveau fait confiance. Et merci à nos bénévoles et leur enthousiasme.

Fort d'environ 750 licenciés FFA, avec trois sections accueillant à Belfort, Montbéliard et Audincourt des athlètes en situation de handicap et Sports Adaptés, notre club souhaite développer ces pratiques et le nombre de licenciés FFH un an après le succès médiatique des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Pour cela, ces Championnats de France, devront montrer au public que l'athlétisme peut être pratique quel que soit son niveau de handicap.

Tous les établissements du Territoire de Belfort en charge du Handicap seront conviés au Stade Roger Serzian à Belfort, **les 12 et 13 juillet**, et nous espérons à la rentrée de septembre accueillir de nouveaux athlètes.



Règlement technique

La Commission Athlétisme Handisport se réserve le droit de modifier contenu ce document.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Les Championnats de France Estival sont organisés **le samedi 12 juillet et le dimanche 13 juillet 2025** par le comité départemental handisport du Territoire de Belfort, le club du MBA et la Fédération Française Handisport.

ARTICLE 2 - RAPPEL DES RÈGLES SPORTIVES

Les règles et règlements techniques sont ceux de World Para Athletics. Les athlètes lanceront des engins adaptés à leur catégorie de handicap. Règlements spécifiques pour les athlètes déficients auditifs :

En l'absence de dispositif visuel électronique, le départ se fera par une tierce personne grâce à un contact tactile.

Si cela s'avère nécessaire, un encadrant, que nous nommerons "guide de départ", accompagnera l'athlète jusqu'au plot de départ.

ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DE TITRES ET CLASSEMENTS

Titres toutes catégories :

- Champion de France Élite Paralympique (table 1200) : épreuve paralympique, ≥ 2 participants.
- Champion National (table 950) : épreuve non paralympique, mêmes conditions d'attribution

Attribution des podiums :

- Si 4 athlètes ou plus sont engagés dans une épreuve : Le podium est attribué aux 3 premiers, quelles que soient leurs performances.
- Si 3 athlètes sont engagés dans une épreuve : Le podium est attribué aux 3 athlètes uniquement si le 3^e réalise une M.E.S (Minima d'Engagement Standard). À défaut, seuls les 2 premiers seront récompensés.
- Si 2 athlètes sont engagés dans une épreuve : Seul le 1^{er} est récompensé, sauf si le 2^e réalise une M.E.S. Dans ce cas, les deux athlètes sont récompensés.
- Si 1 seul athlète est engagé dans une épreuve : Le titre est attribué uniquement si l'athlète réalise une M.E.S. À défaut, aucune récompense n'est décernée.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux athlètes avec une licence compétition d'un club affilié à la Fédération Française Handisport.

Important : **Un athlète doit avoir 14 ans** au 31 décembre de l'année de la compétition pour pouvoir participer à une compétition Open.

Pour être sélectionné pour ces championnats il faut :

- Avoir réalisé 2 performances sur les compétitions nationales ou internationales
- Avoir fait le minima sur au moins 1 épreuve **ou** être dans le nombre requis pour l'épreuve (ex: les 40 premiers sur 100m).

Cas des athlètes DV des catégories 11 et 12 :

Le guide doit obligatoirement posséder une licence compétition.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

L'inscription des athlètes se réalise uniquement et seulement via le lien : **<https://forms.gle/b6w9ZWe8S9UDvPAj9>**

Pour tout athlète, toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète.

Les inscriptions se clôtureront le **03 Juillet 2025 minuit**.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le programme Championnat de France prévisionnel.

L'horaire initial est susceptible d'être modifié en raison du nombre d'athlètes engagés par épreuve.

Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'horaire normalement prévu. Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel.

ARTICLES 7 - DOSSARDS

Les dossards sont à retirer par les athlètes **munis d'une pièce d'identité** jusqu'à 2h avant le début de l'épreuve .

Un temps de retrait des dossards est aussi prévu dès le vendredi 11 juillet entre 16h00 et 19h00 et le samedi 12 juillet à partir de 10h00.

Le retrait du dossard confirme l'engagement de l'athlète dans son (ses) épreuve(s).

Les dossards seront fixés par 4 épingles.

Dans le dos pour les courses, jusqu'à 400m inclus, pour les concurrents du poids.

Sur la poitrine pour les courses à partir du 400m. Au choix pour le saut en hauteur et la longueur.

Règlement technique

ARTICLE 8 - CHAMBRE D'APPEL

Les athlètes doivent impérativement passer par la chambre d'appel pour avoir accès à leur épreuve. Un horaire de chambre d'appel sera affiché à l'entrée de la chambre d'appel et distribué au représentant du club lors du retrait des dossards.

ARTICLE 9 - TENUE

Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire. Aucun port du maillot de l'équipe de France ou de partenaire ne sera admis y compris pour les cérémonies protocolaires.

Les masques et les liens de course font partie de la tenue officielle d'un sportif T/F11/T12 (non fourni par l'organisateur).

ARTICLE 10 - CLASSIFICATION

Pas de classification nationale prévue sur ce championnat.

Chaque athlète présent sur ce championnat doit disposer d'une classe de handicap.

T/F 11-13 Les déficiences visuelles

F 31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (lancers assis)

T/F 35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

T/F 40-41 Les personnes de petite taille

T/F 42-47 Les amputations des membres supérieurs et déficiences motrices des membres inférieurs

F 51-57 Les personnes blessées médullaires et assimilées (lancers assis)

T/F 60 Les déficiences auditives

T/F 61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

T 71-73 Les personnes pratiquant en frame running

ARTICLE 10 bis - RÉCLAMATION

Il est composé d'un jury officiel FFH.

Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge arbitre (par voie orale ou écrite) dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage des résultats.

La décision du juge arbitre est sans appel.

Rappel de la règle : Lors d'une compétition officielle FFH, un jury d'appel sera constitué en amont de la compétition. Il sera composé de 3 personnes ayant la qualification de juge FFH et non directement concerné(e) par l'appel. Le jury d'appel statuera selon la règle 2.7 du règlement WPA.

Règlement technique

ARTICLE 11 - CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

La compétition commence lors du retrait du dossard et se termine sur le podium pour les médaillés.

Seuls les athlètes présents à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses et figurer dans les résultats.

ARTICLE 12 - CERTIFICATS MÉDICAUX POUR LES BLESSURES

Le délai de transmission du certificat médical à la Commission Athlétisme Handisport est de 7 jours calendaire.

Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci.

Si la consultation a lieu après les Championnats, il faudra que la date de la blessure soit indiquée afin que puisse être pris en compte ce certificat.

ARTICLE 13 - DISPOSITIF MÉDICAL

Un dispositif médical sera mis en place au Stadium.

ARTICLE 14 - ENTRAÎNEURS - ACCOMPAGNATEURS - GUIDES

14.1 Entraîneurs :

Ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de compétition.

14.2 Guides et athlètes DV des classes 11 et 12 :

Ils sont indissociables des athlètes mais doivent être facilement identifiables par le port d'une chasuble à récupérer auprès de la chambre d'appel et à rendre aux juges à l'arrivée.

Attention, pour les concours de saut en longueur et hauteur, le guide n'est pas l'entraîneur et ne peut pas «coacher» l'athlète durant le concours.

14.3 Accompagnateurs :

Selon la classe de handicap, les athlètes peuvent avoir besoin d'un accompagnateur sur le lieu de compétition.

Ceux-ci doivent être déclarés lors du retrait du dossard de l'athlète et remplir un formulaire d'autorisation.

Ils seront identifiés par le port d'une chasuble à récupérer auprès de la chambre d'appel et à rendre aux juges à la fin de l'épreuve.

Les athlètes concernés appartiennent aux classes de handicap suivantes : 31 à 34 pour une aide à positionner le starting-block 71 à 73 pour une aide aux transferts.

Pour les concours de saut en longueur et hauteur, un ou deux bénévoles seront présents pour aider les athlètes de ces classes à positionner leurs marques.

Règlement technique

ARTICLE 15 - DROIT À L'IMAGE

Par sa participation aux Championnats de France, chaque concurrent autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des Championnats en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans.

Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

ARTICLE 16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PUBLICATION DES RÉSULTATS

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Toute participation au Championnat de France implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, classe de handicap) sur le site internet de l'athlétisme handisport et de l'organisation.

ARTICLE 17 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition ou d'interrompre une épreuve.

ARTICLE 18 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Championnat de France implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.



Le Programme

Sous réserve de changements

Samedi 12 juillet

COURSES			HEURE	CONCOURS H	CONCOURS F
			14h30		Longueur planche + Longueur chaud
100m Frame	Mixte	Série 1	15h00	Disque assis + Massues	Poids assis
100m Frame	Mixte	Série 2	15h05	Poids assis	Disque assis + Massues
100m Fauteuil	Mixte	Série 1	15h10		
100m Fauteuil	Mixte	Série 2	15h15		
100m	H	Série 1	15h20		
100m	H	Série 2	15h25		
100m	H	Série 3	15h30		
100m	H	Série 4	15h35		
100m	H	Série 5	15h40		
100m	H	Série 6	15h45		
100m	H	Série 7	15h50		
5000m	Mixte	Finale	16h00		
100m Frame	Mixte	Finale	16h30		
100m Fauteuil	Mixte	Finale	16h40		
100m	H	Finale	16h50		

Samedi 12 juillet

COURSES			HEURE	CONCOURS H	CONCOURS F
			17h00	Hauteur	
100m	F	Série 1	17h00	Disque	
100m	F	Série 2	17h05		
100m	F	Série 3	17h10		
100m	F	Série 4	17h15		
800m	Mixte	Finale 1	17h30	Javelot assis	Javelot assis
800m	Mixte	Finale 2	17h40		
800m Fauteuil	Mixte	Série 1	17h45		
800m Fauteuil	Mixte	Série 2	17h50		

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE 1

100mH, Disque assis H & F, Poids assis H & F, 5000m H & F

100m	F	Finale	18h15		Disque
400m	F	Série 1	18h30		
400m	F	Série 2	18h35		
400m	H	Série 1	18h40		
400m	H	Série 2	18h45		
400m	H	Série 3	18h50		
400m Fauteuil	Mixte	Série 1	18h55		
400m Fauteuil	Mixte	Série 2	19h00		

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE 2

100mF, 800m, 800m Fauteuil, Disque H & F, Longueur F

Dimanche 13 juillet

COURSES			HEURE	CONCOURS H	CONCOURS F
800m Fauteuil	Mixte	Finale 1	13h30		Poids
200m	F	Finale 1	13h40		
200m	F	Finale 2	13h45	Javelot	
200m	F	Finale 3	13h50		
200m	H	Finale 1	14h00	Longueur planche + Longueur chaud	
200m	H	Finale 2	14h05		
200m	H	Finale 3	14h10		
200m	H	Finale 4	14h15		
200m	H	Finale 5	14h20		
200m	H	Finale 6	14h25		
200m Fauteuil	Mixte	Finale 1	14h30		Javelot
200m Fauteuil	Mixte	Finale 2	14h35		

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE 3

800m Fauteuil, 200m H & F, 800m Fauteuil H & F, Javelot H, Poids F

400m Frame	Mixte	Finale	15h00	Poids	
400m Fauteuil	Mixte	Finale	15h10		
400m	F	Finale	15h30		
400m	H	Finale	15h45		
1500m Fauteuil	Mixte	Finale 1	16h00		
1500m	Mixte	Finale 1	15h10		
1500m	Mixte	Finale 2	15h30		
5000m Fauteuil	Mixte	Finale	17h00		

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE 4

400m Fauteuil H & F, 400m H & F, 1500m H & F, 1500m Fauteuil H & F, 5000m Fauteuil H & F, Longueur H, Poids H, Javelot F

Plan du Stadium

Plan Athlètes - Stade Roger Serzian



Légende

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|----------------------|
| ① | Chambre d'appel courses et lancers | ④ | Restauration |
| ② | Secrétariat | ⑤ | Buvette |
| ③ | Accueil dossards | ⑥ | Contrôle anti-dopage |

ATTENTION ! Des points d'eau seront à votre disposition sur le site mais **nous ne fournisons pas de bouteilles d'eau.**

Sur place, vous trouverez un espace restauration, un village Partenaires et un village sportif pour les accompagnants ou les athlètes voulant tester différents handisports.



Réservation hôtel



Belfort Tourisme

Eva **DUVERNOY**

eMail : eva.duvernoy@belfort-tourisme.com

Tél. : 03 84 55 90 95

Port. : 06 38 52 40 68



Accessibilité

AVION

Vous pouvez arriver à Belfort depuis l'**aéroport de Bâle-Mulhouse**. Vous êtes ensuite à 40mn de Belfort.

Navette :

Jean-François MIGNOT - Tél. **06 13 64 61 27**

Michel CARRY - Tél. **06 76 89 50 62**

TRAIN

Vous pouvez prendre le train car nous avons deux gares à Belfort. **Gare TGV Belfort-Montbéliard** et **Belfort-Ville**.

VOITURE

Belfort est accessible en voiture
par l'autoroute A36 - Sortie Belfort-Centre.



Contacts

Comité Handisport du Territoire de Belfort

Yannick CALLEY

eMail : yannick.calley@MDPH90.fr

Tél. : 06 78 74 25 90

Responsable technique FFH

Sylvie TALMANT

eMail : s.talmant@handisport.org

Tél. : 06 65 57 74 09

